

Le Segur du numérique en santé c'est quoi ?

Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé** et avec l'utilisateur pour **mieux prévenir et mieux soigner**.

Ce programme viendra **alimenter Mon espace santé (DMP)**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une **vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



Le plus important : Généralisation de l'INS



COMpte RENDU D'HOSPITALISATION
LE 12/02/2021

IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS) :

- Nom de naissance : GARCIA-HAMMADI
- Prénom(s) de naissance : Sarah-Lou Anna
- Né(e) le : 21/01/1977 Sexe : F
- Lieu de naissance (code INSEE) : 01154
- N° matricule INS : 2 77 01 01 154 003 29

Identité qualifiée

MOTIF D'HOSPITALISATION :
Fracture

Trait d'identité INS N°1

Trait d'identité INS N°2

Trait d'identité INS N°3

Trait d'identité INS N°4

Trait d'identité INS N°5

N° matricule INS

⚠ La qualification de l'INS (Identifiant National de Santé) est indispensable à l'envoi de documents dans Mon espace santé (DMP).

Qu'est ce que l'INS ?

Avant INS

Un usager, plusieurs identités possibles chez les acteurs qui le prennent en charge



Nom : **LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



Nom : **DUBOIS**
Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



Nom : **DUBOIS LOISEAU**
Prénom(s) de naissance : **Marina- Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F

Aujourd'hui

Un usager, une seule et unique identité partagée par tous les acteurs : l'INS

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18

Nom de naissance : LOISEAU

Prénom(s) de naissance : Marina Anne

Date de naissance : 21/01/1980

Sexe : F

Code lieu de naissance : 75056

Cette **INS** provient des bases de référence nationales, interrogées par l'intermédiaire du **téléservice INSi** intégré à votre logiciel

L'INS est composée :

- Du matricule INS. Concrètement, ce numéro correspond au numéro de sécurité sociale pour les ouvriers-droits, c'est-à-dire la très grande majorité des personnes majeures. Pour les autres assurés, ce numéro figure sur leur attestation de sécurité sociale et sera affiché dans l'espace numérique de santé ;
- △ • Des cinq traits stricts de référence (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, lieu de naissance).

L'INS est nationale, unique et pérenne. Seule une minorité d'usagers (étrangers de passage, etc.) ne dispose pas d'une INS.

Mise en place de l'INS

AVEC SIH OU SIL (qui va servir de connecteur)

1) Si l'établissement possède un **système informatique hospitalier** (SIH avec donc un IPP) ou système **informatique de laboratoire** (SIL), ce système va dialoguer en permanence avec un web service (par exemple celui de la sécu pour générer les INS

2) Pour envoyer cette info vers Médifirst : il faut ensuite utiliser un flux d'admission via une connexion HL7.

Cette connexion permet de transférer les informations patient dont l'INS.

SANS SIH OU SIL : pas de connecteur

Prenons l'exemple de Médifirst ou Meditex ne sont pas des connecteurs en tant que tels. Il sera impossible lors de l'accueil même en vérifiant les cinq traits d'identité de rentrer manuellement l'INS dans le champ de destination. Donc pas d'INS.

Les courriers

Le module courrier va permettre d'alimenter le DMP dans « Mon Espace Santé » comment?

Si le patient l'autorise les courriers et comptes rendus pourront être déposés dans le DMP.

Le type de fichier envoyé sera du CDA R2 en version N1 puis N3 bientôt (c'est en fait le courrier ou compte rendu en pdf accompagné d'un petit module de type xml qui va contenir l'INS et décrire l'image de ce PDF.

Ca fonctionne bien ?

Non pas vraiment : peu d'utilisateurs

Chez Médifirst 10 sur 120 centres ont une connexion fonctionnelle capable d'intégrer l'INS. 1 seul centre privé.

Que faut il faire pour que cela fonctionne sachant que l'on voit le champ INS dans l'onglet administratif?

*Il faut contacter son éditeur SIH ou SIL pour mettre en place le flux HL7 Rien à payer à MF mais aux éditeurs en question. **On a alors l'INS c'est tout**

*il faut mettre en place une connexion MF et annuaire de santé c'est payant. **Pour alimenter le DMP**

* Il faut mettre en place l'export des comptes rendus au format CDA c'est payant. Pour alimenter le **DMP**



En bref

Le Segur donne actuellement un cadre qui n'est pas encore obligatoire !

Néanmoins il reste préférable de s'y préparer.

L'INS est le point le plus important à retenir pour :

- Être remboursé mais cela ne concerne pas le logiciel d'AMP
- Verser dans l'espace partagé des informations afin d'avoir une centralisation et une harmonisation de toutes les données médicales d'un patient accessible à tous les professionnels de santé qui s'occupent de lui